

Forte reprise de l'économie belge, mais la croissance s'essouffle à moyen terme ; le marché du travail résiste mieux qu'attendu, par contre les finances publiques restent dans le rouge

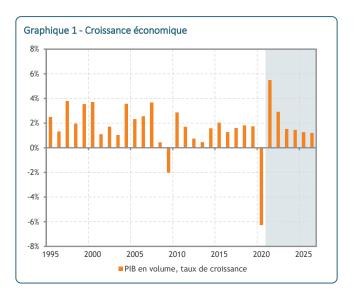
L'économie belge se remet plus rapidement que prévu de la crise sanitaire, mais la croissance économique devrait renouer avec une progression plus proche de la tendance dès 2023. Si la croissance de l'emploi subit un coup de frein au cours des années 2020-2022, l'impact sur le taux de chômage reste limité à moyen terme. Le déficit public devrait, dans un premier temps, diminuer grâce à la reprise économique et à la suppression des mesures de crise, mais il repartirait ensuite à la hausse.

La projection tient compte de l'essentiel de l'information disponible en date du 2 juin 2021, en ce compris les plans de relance belge et étrangers. Elle n'anticipe pas les éventuelles mesures de relance supplémentaires ou mesures d'économies budgétaires que les gouvernements sont susceptibles de prendre à l'avenir.

L'économie belge se rétablit plus vite que prévu du choc subi en 2020. Après un net rebond en 2021 et 2022, la croissance économique renouerait ensuite avec une progression plus proche de la tendance

Après le choc sévère subi au premier semestre de 2020, l'économie belge a enregistré une forte reprise, qui n'a été que temporairement interrompue au quatrième trimestre de 2020, suite à l'entrée en vigueur de nouvelles mesures de restriction. La croissance est ensuite repartie à la hausse au premier trimestre de 2021 et devrait encore se renforcer durant le printemps et l'été, à mesure que l'économie poursuit sa réouverture. Au début de l'année 2022, le PIB belge devrait retrouver son niveau d'avant-crise et la croissance économique devrait progressivement se normaliser dans le courant de l'année. Elle devrait ainsi s'élever, sur base annuelle, à 5,5 % en 2021 et à 2,9 % en 2022. Au cours de la période 2023-2026, elle s'établirait à 1,4 % en moyenne, avec toutefois un profil légèrement décroissant (de 1,5 % en 2023 à 1,2 % en 2026).

Soutenue par la reprise de l'économie mondiale, la croissance des exportations belges devrait atteindre près de 6 % tant en 2021 qu'en 2022. Au cours des années suivantes, la croissance économique marque aussi le pas chez nos partenaires commerciaux européens, en raison d'une progression plus lente de l'offre de travail résultant du vieillissement de la population. La croissance des exportations belges devrait dès lors retomber à 3,3 % en 2023 et, ensuite, s'établir à 3 % par an en moyenne.



Malgré l'ampleur du choc économique, le revenu disponible réel des particuliers résiste bien, affichant une croissance de 1,4 % en 2020 et de 1,7 % en 2021. Les pouvoirs publics ont en effet pris des mesures massives afin de compenser (partiellement) les pertes de revenus des travailleurs salariés et indépendants. Néanmoins, la consommation des particuliers a chuté de 8,7 % en 2020 et ne devrait se redresser que de 4,5 % en 2021, en raison de la limitation des possibilités de consommation durant la majeure partie de 2020 et le premier semestre de 2021. La consommation des particuliers devrait dès lors enregistrer une croissance plus soutenue en 2022 (6,4%), et ce bien que l'augmentation du revenu disponible réel se limiterait alors à 0,6 %, en raison, notamment, de la suppression des mesures de soutien. Après avoir grimpé à 21,8 % en 2020, le taux d'épargne retomberait à 14,9 % en 2022. À partir de 2023, il ne diminuerait plus que légèrement (jusqu'à 14,4 % en 2026) et resterait ainsi supérieur à son niveau de 2019 (13,0 %). L'épargne de précaution resterait donc, dans une certaine mesure, de mise à moyen terme.

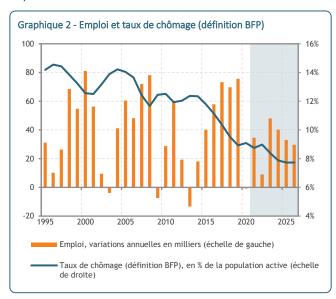
Les investissements se sont rétablis plus rapidement que prévu et devraient afficher une croissance en volume de 10 % en 2021. Ils demeurent ensuite à un niveau élevé, augmentant de 1,5 % en moyenne au cours de la période 2022-2026. Les investissements des entreprises sont stimulés par le rétablissement de la confiance des chefs d'entreprise et des perspectives de demande favorables. Les investissements résidentiels, pour leur part, sont soutenus par une partie des surplus d'épargne des ménages et par les taux d'intérêt bas tandis que l'augmentation des investissements publics se situe surtout au niveau du pouvoir fédéral et des Communautés et Régions. Les différents plans de relance insufflent une impulsion supplémentaire aux investissements, tant du secteur public que du secteur privé.

La crise sanitaire donne un coup de frein à la croissance de l'emploi au cours des années 2020-2022, mais l'impact sur le taux d'emploi et le taux de chômage reste limité à moyen terme

S'agissant du marché du travail, la contraction inédite de l'activité a en grande partie été compensée par une forte diminution de la durée du travail, rendue possible par des conditions souples d'accès aux mesures de soutien destinées aux salariés (chômage temporaire) et aux indépendants (droit passerelle). Ceci étant, un grand nombre d'emplois – principalement temporaires - ont néanmoins été perdus. Ces pertes ont, depuis lors, déjà largement été récupérées. Lorsque les mesures de soutien prendront fin, le marché du travail devrait néanmoins encore subir les répercussions de la crise du coronavirus. La croissance de l'emploi devrait dès lors s'interrompre à la fin de cette année et au début de l'année prochaine mais reprendre ensuite. Au total, mesuré en moyenne annuelle, l'emploi intérieur a à peine reculé en 2020 et il devrait augmenter de 44 000 personnes sur l'ensemble des deux années 2021 et 2022.

La croissance de l'emploi s'accélère nettement en 2023, avant de perdre un peu de vigueur au cours de la période 2024-2026, à mesure que la croissance de l'activité ralentit et que celle de la productivité horaire se raffermit,

parallèlement à la croissance plus soutenue des coûts salariaux horaires. Même si la crise actuelle laisse des traces, l'emploi devrait progresser de 194 000 personnes au cours de la période 2021-2026. Le taux d'emploi (20-64 ans, définition EFT) a diminué l'an dernier de 70,5 % à 70,0 %, mais repart à la hausse à partir de 2022, pour atteindre 71,9 % en 2026.



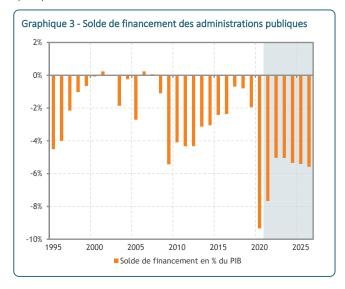
Le taux de chômage administratif devrait être à peine plus élevé en 2022 (9,0 %) qu'en 2019 (8,9 %). Il diminue sensiblement au cours de la période 2023-2024 (jusqu'à 7,9 % en 2024), durant laquelle, d'une part, la croissance de l'emploi est plus soutenue et, d'autre part, celle de la population active ralentit. Cette dernière repart à la hausse à partir de 2025, en raison du relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans tandis que la croissance de l'emploi, elle, marque le pas. Le taux de chômage se stabilise dès lors à 7,7 % en fin de période de projection.

Persistance à moyen terme d'un déficit public supérieur à 5 % du PIB, dû en premier lieu aux opérations courantes

Les finances publiques belges ont enregistré un déficit de 9,3 % du PIB en 2020. Avec la reprise de l'activité économique et l'extinction des mesures liées à la crise sanitaire, le déficit recule à 5,0 % du PIB en 2022 et 2023. Il tend à augmenter à nouveau au cours des années suivantes, pour atteindre 5,6 % du PIB en 2026 (32 milliards d'euros).

Ces déficits apparaissent élevés en comparaison avec ceux des dernières années qui ont précédé la crise de la Covid (qui étaient de l'ordre de 1 à 2 % du PIB). Ceci reflète notamment l'orientation plus expansionniste adoptée par la politique budgétaire en vue de favoriser la reprise économique et de

consolider structurellement certains dispositifs sociaux. L'écart par rapport à l'objectif indicatif du programme de stabilité pour 2024 (un déficit de 3,7 % du PIB) représente quelque 9 milliards d'euros.



La dette publique a augmenté de 16 points de pour cent du PIB en 2020. Stable en 2021 et 2022 (à environ 114 % du PIB), elle repart à la hausse à partir de 2023, de quelque 2 points de pour cent du PIB par an. L'ampleur du déficit empêche la dette de profiter du phénomène parfois dénommé « effet boule de neige inversé », pourtant possible dans les conditions actuelles de taux d'intérêt. Stabiliser la dette à moyen terme aurait nécessité que le déficit ne dépasse pas 3,5 % du PIB.

Les plans de relance occasionnent une remontée notable des investissements publics : ils culminent à 3,2 % du PIB en 2024, un ratio qui n'avait plus été atteint depuis 1985. L'accord de gouvernement fédéral ambitionne un taux d'investissements publics à 4,0 % du PIB à l'horizon 2030 ; un

objectif intermédiaire de 3,5 % en 2024 a été cité. Cet objectif intermédiaire ne serait donc pas loin d'être rencontré, à condition que les plans s'exécutent comme prévu.

Bien davantage qu'aux investissements, l'évolution du déficit est due en premier lieu au solde des opérations courantes, qui reste fortement négatif en projection, même après la normalisation des conditions économiques. Sur les vingt dernières années, il n'avait été négatif qu'à trois reprises, de 2009 à 2011.

Le déficit à moyen terme est pour trois quarts localisé au niveau de l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale), et exposé à la croissance dynamique des dépenses de pensions, de soins de santé et d'invalidité. Les financements du pouvoir fédéral pour couvrir le déficit de la sécurité sociale devraient donc s'accroître à partir de 2023. Un quart du déficit est localisé dans les Communautés et les Régions, ce qui est plus que par le passé. Toutes sont déficitaires, mais dans des proportions variables.

Principaux indicateurs pour la Belgique (moyennes annuelles, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023- 2026
Croissance du PIB (en pour cent)	-6,3	5,5	2,9	1,4
Taux d'inflation (INPC)	0,7	1,5	1,7	1,7
Emploi (variations annuelles en milliers)	-0,7	34,6	8,9	37,7
Taux de chômage (définition BFP, en pour cent de la population active)	9,1	8,7	9,0	7,7*
Solde de financement des administrations publiques (en pour cent du PIB)	-9,3	-7,7	-5,0	-5,6*
Dette publique brute (en pour cent du PIB)	114,1	114,0	114,8	123,4*

^{*} Fin de période

La publication "Perspectives économiques 2021-2026" peut être consultée et téléchargée via le site www.plan.be. Pour plus d'informations:

Delphine Bassilière, 02/507.74.58, db@plan.be Filip Vanhorebeek, 02/507.74.12, fvh@plan.be